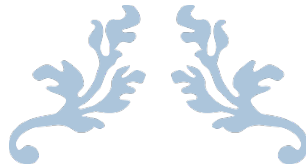


Sous la direction de :
Fatié OUATTARA



REVUE LES TISONS

Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la Société



Revue indexée par

ESJI Eurasian
Scientific
Journal
Index
www.ESJIndex.org

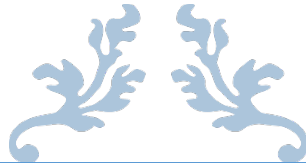
<http://esjindex.org/search.php?id=6845>

Revue LES TISONS, Numéro 0004 – déc. 2025
e-ISSN: 2756-7532; p-ISSN: 2756-7524

REVUE LES TISONS

Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la Société

Sous la direction de :
Fatié OUATTARA



REVUE LES TISONS

Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la Société



Revue indexée par

ESJI Eurasian
Scientific
Journal
Index
www.ESJIndex.org

<http://esjindex.org/search.php?id=6845>

Revue LES TISONS, Numéro 0003 – déc. 2025
e-ISSN: 2756-7532; p-ISSN: 2756-7524

Revue LES TISONS, Numéro 0003 – déc. 2025

<http://esjindex.org/search.php?id=6845>

<http://www.revuelestisons.bf>

revuelestisons.ujkz@gmail.com

lestisons@revuelestisons.bf

e-ISSN: 2756-7532

p-ISSN: 2756-7524

S/C Université Joseph KI-ZERBO

BV 30053 OUAGA 1200 Logements

10020 OUAGADOUGOU - Burkina Faso

Numéros déjà parus

Revue LES TISONS, Numéro spécial, septembre 2025

Revue LES TISONS, No 0003, juin 2025

Revue LES TISONS, Numéro spécial, mars 2025

Revue LES TISONS, No 0002, décembre 2024

Revue LES TISONS, No 0001, juin 2024

Revue LES TISONS, Numéro spécial, Vol.1 et 2, janvier 2024

Revue LES TISONS, No 0000, Vol.1 et 2, décembre 2023

Présentation de la revue

Sous l'impulsion de M. Fatié OUATTARA, Professeur titulaire de philosophie à l'Université Joseph KI-ZERBO, et avec la collaboration d'Enseignants-Chercheurs et Chercheurs qui sont, soit membres du Centre d'Études sur les Philosophies, les Sociétés et les Savoirs (CEPHISS), soit membres du Laboratoire de philosophie (LAPHI), une nouvelle revue vient d'être fondée à Ouagadougou, au Burkina Faso, sous le nom de « Revue LES TISONS ».

Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la Société, la Revue LES TISONS vise à contribuer à la diffusion de théories, de connaissances et de pratiques professionnelles inspirées par des travaux de recherche scientifique. En effet, comme le signifie le Larousse, un tison est un « morceau de bois brûlé en partie et encore en ignition ».

De façon symbolique, la Revue LES TISONS est créée pour mettre ensemble des tisons, pour rassembler les chercheurs, les auteurs et les idées innovantes, pour contribuer au progrès de la recherche scientifique, pour continuer à entretenir la flamme de la connaissance, afin que sa lumière illumine davantage les consciences, éclaire les ténèbres, chasse l'ignorance et combatte l'obscurantisme dans le monde.

Dans les sociétés traditionnelles, au clair de lune et pendant les périodes de froid, les gens du village se rassemblaient autour du feu nourri des tisons : ils se voient, ils se reconnaissent à l'occasion ; ils échangent pour résoudre des problèmes ; ils discutent pour voir ensemble plus loin, pour sonder l'avenir et pour prospecter un meilleur avenir des sociétés. Chacun doit, pour ce faire, apporter des tisons pour entretenir le feu commun, qui ne doit pas s'éteindre.

La Revue LES TISONS est en cela pluridisciplinaire, l'objectif fondamental étant de contribuer à la fabrique des concepts, au renouvellement des savoirs, en d'autres mots, à la construction des connaissances dans différentes disciplines et divers domaines de la

science. Elle fait alors la promotion de l'interdisciplinarité, c'est-à-dire de l'inclusion dans la diversité à travers diverses approches méthodologiques des problèmes des sociétés.

Semestrielle (juin, décembre), thématique au besoin pour les numéros spécifiques, la Revue LES TISONS publie en français et en anglais des articles inédits, originaux, des résultats de travaux pratiques ou empiriques, ainsi que des mélanges et des comptes rendus d'ouvrages dans le domaine des Sciences de l'Homme et de la Société : Anthropologie, Communication, Droit, Écologie, Économie, Environnement, Géographie, Histoire, Linguistique, Philosophie, Psychologie, Sociologie, Sciences politiques, Sciences de gestion, Sciences de la population, etc.

Peuvent publier dans la Revue LES TISONS, les Chercheurs, les Enseignants-Chercheurs et les doctorants dont les travaux de recherche s'inscrivent dans ses objectifs, thématiques et axes.

La Revue LES TISONS comprend une Direction de publication, un Secrétariat de rédaction, un Comité scientifique et un Comité de lecture qui assurent l'évaluation en double aveugle et la validation des textes qui lui sont soumis en version électronique en publication (ligne et papier).

Mode de soumission et de paiement

La soumission des articles se fait à travers le mail suivant : estisions@revuelestisons.bf; revuelestisons.ujkz@gmail.com.

L'évaluation et la publication de l'article sont conditionnées au paiement de la somme de cinquante mille (50.000) francs CFA, en raison de vingt mille (20.000) francs CFA de frais d'instruction et trente mille (30.000) francs CFA de frais de publication. Le paiement desdits frais peut se faire par Orange money (00226.66.00.66.50, OUATTARA Fatié), par Western Union ou par Money Gram.

Considération éthique

Les contenus des articles soumis et publiés (en ligne et en papier) par la Revue LES TISONS n'engagent que leurs auteurs qui cèdent leurs droits d'auteur à la revue.

Normes éditoriales

Les textes soumis à la Revue LES TISONS doivent avoir été écrits selon les NORMES CAMES/LSH adoptées par le CTS/LSH, le 17 juillet 2016 à Bamako, lors de la 38^e session des CCI.

Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.

Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.

Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (ex : 1. ; 1.1.; 1.2; 2.; 2.2.; 2.2.1; 2.2.2.; 3.; etc.).

Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (Initiale(s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées);

- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

Exemples :

En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupé du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...) ».

Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

Le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakité, 1985, p. 105).

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Editeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2nde éd.).

Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur :

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.

AUDARD Cathérine, 2009, *Qu'est ce que le libéralisme ? Ethique, politique, société*, Paris, Gallimard.

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, Paris, PUF.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogène*, 202, p. 145-151.

DIAKITE Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, Paris, L'Harmattan.

L'article doit être écrit en format « Word », police « Times New Roman », Taille « 12 pts », Interligne « simple », positionnement « justifié », marges « 2,5 cm (haut, bas, droite, gauche) ». La longueur de l'article doit varier entre 30.000 et 50.000 signes (espaces et caractères

compris). Le titre de l'article (15 mots maxi, taille 14 pts, gras) doit être écrit (français, traduit en anglais, vice-versa).

Le(s) Prénom(s) sont écrits en lettres minuscules et le(s) Nom(s) en lettres majuscules suivis du mail de l'auteur ou de chaque auteur (le tout en taille 12 pts, non en gras).

Le résumé (200 mots maxi, taille 12 pts) de l'article et les mots clés (05) doivent être écrits et traduits en français/anglais.

Direction de publication

Directeur : Pr Fatié OUATTARA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)

Directeur adjoint : Dr Moussa COULIBALY, Assistant, Économiste, Université Nazi Boni (Burkina Faso)

Secrétariat de rédaction

Secrétaire : Dr Noumoutiè SANGARÉ, Assistant, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)

Membres : Dr Abdoul Azize SODORÉ, MC, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Beli Alexis NÉBIÉ, Assistant, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Boubié BAZIÉ, MA, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Édith DAH, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Mathieu Beli DAÏLA, MA, Linguiste, Université de Dédougou (Burkina Faso);

Dr Paul-Marie MOYENGA, MA, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Sampala Fati BALIMA, MC, Politiste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso);

M. Jean Baptiste PODA, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

M. Lazard T. OUÉDRAOGO, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

M. Mahamat OUATTARA, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

M. Saïdou BARRY, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso).

Comité de lecture

Dr Abdoul Karim SAÏDOU, MC, Politiste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso);

Dr Aimé D. M. KOUDBILA, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr M. Alice SOMÉ/SOMDA, MR, Philosophe, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Dr Awa OUOBA, MC, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso) ;

Dr Bouraïman ZONGO, MA, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso) ;

Dr Calixte KABORÉ, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Cheick Bobodo OUÉDRAOGO, MC, Linguiste, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Clotaire Alexis BASSOLÉ, MC, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Dimitri Régis BALIMA, MC, Communicologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Donatien DAYOUROU, MC, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Edwige DEMBÉLÉ, MA, Économiste, Université NAZI BONI (Burkina Faso);

Dr Étienne KOLA, MC, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso);

Dr Évariste R. BAMBARA, MC, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Ézaïe NANA, IR, Sociologue, INSS/CNRST (Burkina Faso);

Dr Fernand OUÉDRAOGO, MA, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Firmin GOUBA, MC, Philosophe, IPERMIC/Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Gaoussou OUÉDRAOGO, MC, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Georges ROUAMBA, MC, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Gninnan Hervé COULIBALY, MA, Sociologue, Université Péléforo GON COULIBALY (Côte d'Ivoire) ;

Dr Hamado OUÉDRAOGO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Isidore YANOOGO, MC, Géographe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso);

Dr Issaka YAMÉOGO, MC, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso);

Dr Jean-Baptiste P. COULIBALY, MC, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Jérémi ROUAMBA, MC, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Kalifa DRABO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Kassem Salam SOURWEIMA, MC, Politiste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso);

Dr Kizito Tioro KOUSSÉ, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Landry COULIBALY, MA, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Lassané YAMÉOGO, MA, Communicologue, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso);

Dr Lassina SIMPORÉ, MC, Archéologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Léon SAMPANA, MC, Politiste, Université Nazi BONI (Burkina Faso);

Dr Léonce KY, MC, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Madeleine WAYAK PAMBÉ, MC, Démographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Magloire É. YOGO, MA, Sciences de l'éducation, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Moussa DIALLO, Assistant, Philosophe, Centre universitaire de Manga, UNZ (Burkina Faso);

Dr Narcisse Taladi YONLI, MA, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Noumoutiè SANGARÉ, Assistant, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Ollo Pépin HIEN, CR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Dr Pascal BONKOUNGOU, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Paul-Marie BAYAMA, MC, Philosophe, ENS de Koudougou (Burkina Faso);

Dr R. U. Emmanuel OUÉDRAOGO, MA, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Rasmata BAKYONO/NABALOUM, MC, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO ((Burkina Faso);

Dr Relwendé DJIGUEMDÉ, Assistant, Philosophe, Centre universitaire de Manga, UNZ, (Burkina Faso);

Dr Rodrigue BONANÉ, MR, Philosophe, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Dr Rodrigue SAWADOGO, MC, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso);

Dr Roger ZERBO, MR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Dr Serge SAMANDOULGOU, MR, Philosophe, Institut des Sciences des Sociétés (Burkina Faso);

Dr Souleymane SAWADOGO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Stanislas SAWADOGO, MA, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Tongnoma ZONGO, CR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Dr Yacouba BANWORO, MC, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Zakaria SORÉ, MC, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Zoubere DIALLA, MA, Sociologue, Centre universitaire de Manga, UNZ, (Burkina Faso).

Comité scientifique international

Pr Abdoulaye SOMA, PT, Constitutionnaliste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso);

Pr Abdramane SOURA, PT, Démographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Abou NAPON, PT, Linguiste, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Aklesso ADJI, PT, Philosophe, Université de Lomé (Togo);

Pr Alain Casimir ZONGO, PT, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso)

Pr Alkassoum MAÏGA, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Amadé BADINI, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Augustin LOADA, PT, Politiste, Université Saint Thomas d'Aquin (Burkina Faso);

Pr Augustin PALÉ, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr B. Claudine Valérie ROUAMBA/OUÉDRAOGO, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Bernard KABORÉ, PT, Linguiste, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Bilina BALLONG, PT, Philosophe, Université de Lomé (Togo);
Pr Bouma F. BATIONO, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);
Pr Cyrille KONÉ, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);
Pr Cyrille SEMDÉ, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);
Pr David Musa SORO, PT, Philosophe, Université Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire);
Pr Edmond Yao KOUASSI, PT, Philosophe, Université de Bouaké (Côte d'Ivoire);
Pr Emmanuel M. HEMA, PT, Écologue, Université de Dédougou (Burkina Faso);
Pr Emmanuel Malolo DISSAKÈ, PT, Philosophe, Université de Douala (Cameroun);
Pr Eustache R. K. ADANHOUNME, PT, Philosophe, Université Abomey Calavi (Benin);
Pr Fabienne LELOUP, Sociologue, Université Catholique de Louvain-Mons (Belgique);
Pr Fatié OUATTARA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);
Pr Foé NKOLO, PT, Philosophe, Université Yahoundé I (Cameroun);
Pr Frédéric MOENS, Communicologue, IHECS, Bruxelles (Belgique);
Pr Gabin KORBÉOGO, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);
Pr Georges ZONGO, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso) ;

Pr Hamidou Talibi MOUSSA, PT, Philosophe, Université Abdou MOUMOUNI (Niger);

Pr Issiaka MANDÉ, PT, Historien, Université du Québec à Montréal (Canada);

Pr Jacques NANEMA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Jean-François DUPEYRON, PT, Philosophe, Université de Bordeaux (France);

Pr Jean-Marie DIPAMA, PT, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Jean-Claude KALUBI-LUKUSA, PT, Sociologue, Université de Sherbrooke (Canada);

Pr Jean-Pierre POURTOIS, PT, Psychopédagogue, Université de Mons (Belgique);

Pr Lassane YAMÉOGO, PT, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Léon MATANGILA MUSADILA, PT, Philosophe, Université de Kinshasa (RD Congo);

Pr Léopold Bawala BADOLO, PT, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Ludovic KIBORA, DR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso) ;

Pr Magloire SOMÉ, PT, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Mahamadé SAVADOGO, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Mamadou L. SANOGO, DR, Linguiste, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Pr Moukaila Abdo Laouali SERKI, PT, Philosophe, Université Abdou MOUMOUNI (Niger);

Pr Pierre G. NAKOULIMA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Ramane KABORÉ, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Sébastien YOUGBARÉ, PT, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Amadou TRAORÉ, MC, Sociologue, Université de Ségou (Mali);

Dr Décaïrd KOUADIO KOFFI, MC, Philosophe, Université Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire);

Dr Djédou Martin AMALAMA, MC, Sociologue, Université de Korhogo (Côte d'Ivoire);

Dr Emmanuel YAOU, MA, Sociologue, Université de Kara (Togo);

Dr Gérard AMOUGOU, MC, Socio-politiste, Université de Yaoundé II (Cameroun);

Dr Ibrahim KONÉ, MA, Philosophe, Université Peleforo Gon COULIBALY (Côte d'Ivoire);

Dr Idi BOUKAR, A, Philosophe, Université Abdou MOUMOUNI (Niger);

Dr Idrissa S. TRAORÉ, MC, Sociologue, Université des Lettres et des Sciences de Bamako (Mali);

Dr Issouf BINATÉ, MC, Historien, Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire);

Dr Jean-François PETIT, MC HDR, Philosophe, Institut catholique de Paris (France);

Dr Landry Roland KOUDOU, MC, Philosophe, Université Felix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire);

Dr Mouhamoudou El Hady BA, MC, Sociologue, Université Cheick Anta Diop (Sénégal);

Dr Mamadou Bassirou TANGARA, MC, Économiste, Université des Sciences sociales et de Gestion de Bamako (Mali);

Dr N'golo Aboudou SORO, MC, Lettres modernes, Université Alassane OUATTARA de Bouaké (Côte d'Ivoire);

Dr Oumar DIA, MC, Philosophe, Université Cheick Anta Diop de Dakar (Sénégal);

Dr Pierre-Étienne VANDAMME, Philosophe, Université Catholique de Louvain (Belgique);

Dr Raphael KONÉ, Ph. D, Historien, Université Cergy de Pontoise – EA7517 (France);

Dr Samuel RENIER, MC, Sciences de l'éducation, Université de Tours – EA7505 EES (France) ;

Dr Tiéfing SISSOKO, MC, Sociologue, Université des Lettres et des Sciences de Bamako (Mali).

Les alliances matrimoniales en Afrique de l'Ouest : un mécanisme traditionnel de gestion des conflits et de consolidation de la paix

Marriage alliances in West Africa: a traditional mechanism for conflict management and peacebuilding

Thérèse SAMAKE

Maître-Assistante de Philosophie

Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest-Unité Universitaire à Bamako

mathere@hotmail.fr

Résumé : Alliances matrimoniales, base ancestrale de régulation sociale, constituent un cadre efficace de dialogue, d'échange et de fidélisation des liens communautaires. Face à la globalisation, aux hiérarchies mouvantes et à l'individualisme croissant, cette étude interroge la justesse de leur rôle dans les sociétés ouest-africaines. L'hypothèse centrale explore leur kaléidoscope symbolique et pratique, articulé à la légitimité culturelle et aux mutations sociales. L'objectif de l'étude est de montrer que ces nœuds d'interdépendance favorisent une ouverture à la paix, à la reconnaissance et à la solidarité. En mobilisant l'outil anthropologique et philosophique, l'étude révèle que ces pratiques anciennes sont encore ressources pour une tranquillité communautaire. Leur utilité contemporaine dépend cependant d'une valorisation critique, d'une xénophilie assumée et d'une zone d'articulation entre coutume et droit.

Mots-clés : Alliance, Cohésion, Diversité, Gouvernance, Médiation

Abstract: *Alliances, as an ancestral basis for conflict regulation, build a bridge of cooperation, dialogue, and engagement among West African communities. Amidst globalization, shifting hierarchies, and growing individualism, this paper explores the justice and effectiveness of matrimonial practices in conflict prevention. The key hypothesis is that such alliances, rooted in local culture and adapted to modernity, are essential for intercommunal negotiation, openness, and peace. Through a combined philosophical and qualitative framework, the study highlights their potential as resources for communal stability. Yet, their transformation into tools of modern governance requires understanding, critical validation, and an x-ray of tensions between tradition and law to create a renewed zone of cultural reconciliation.*

Keywords: Alliance, Cohesion, Diversity, Governance, Mediation

Pour citer cet article

Thérèse SAMAKE, 2025, « Les alliances matrimoniales en Afrique de l'Ouest : un mécanisme traditionnel de gestion des conflits et de consolidation de la paix », *Revue LES TISONS*, No 0004, décembre, pp. 175-203.

Introduction

Dans un contexte ouest-africain traversé par une riche diversité culturelle et par la résurgence récurrente de conflits communautaires, les mécanismes endogènes de régulation sociale font l'objet d'un intérêt renouvelé. Si certaines pratiques, telles que l'arbre à palabres ou le cousinage à plaisanterie, sont souvent mises en avant pour leur efficacité dans la prévention des tensions, les alliances matrimoniales demeurent largement sous-explorées dans les analyses contemporaines sur la gouvernance des conflits et la consolidation de la paix.

Pourtant, dans de nombreuses sociétés africaines, ces alliances, conclues entre familles, lignages ou communautés, ont historiquement servi de levier stratégique pour renforcer la cohésion sociale, apaiser les hostilités et prévenir les ruptures durables. En instituant des liens de parenté élargie, elles mettent en place un système d'obligations mutuelles qui rend la violence non seulement indésirable, mais aussi moralement condamnable. Elles incarnent ainsi une forme de diplomatie sociale fondée sur la reconnaissance, la médiation et la solidarité intercommunautaire.

La problématique qui se pose est donc la suivante : comment revaloriser les alliances matrimoniales comme mécanisme pertinent de gestion des conflits et de gouvernance de la diversité, à une époque marquée par des mutations socioculturelles profondes ? Alors que les normes coutumières sont fragilisées par l'urbanisation, la mobilité et l'individualisation des choix, il devient nécessaire d'interroger la pertinence actuelle de ces dispositifs, à l'intersection des logiques traditionnelles et des exigences contemporaines.

L'hypothèse de cette étude est que les alliances matrimoniales, loin d'être de simples arrangements familiaux, constituent des institutions sociales complexes, capables de structurer durablement les relations intergroupes et de prévenir l'escalade des tensions. Leur

efficacité repose autant sur leur dimension symbolique que sur leur inscription dans un réseau d'obligations concrètes, mobilisables en cas de crise.

L'objectif principal est d'analyser le rôle des alliances matrimoniales dans la prévention et la résolution des conflits intercommunautaires, tout en évaluant leur capacité d'adaptation aux transformations sociales contemporaines. Il s'agit également de mettre en lumière les conditions nécessaires à leur réintégration dans des politiques locales de paix et de cohésion sociale, dans le respect des principes universels de justice et de reconnaissance.

Cette réflexion s'inscrit dans une double approche théorique : d'une part, la philosophie politique de la reconnaissance, pour penser les dynamiques identitaires et les logiques d'intégration ; d'autre part, l'anthropologie des systèmes de parenté et de médiation, pour situer les alliances dans leur fonction historique de régulation sociale.

L'analyse s'appuie sur une méthodologie qualitative, combinant l'étude documentaire, les récits de vie et des études de cas, principalement au Mali et dans d'autres contextes ouest-africains. Elle permettra de confronter les représentations traditionnelles aux pratiques contemporaines, afin de dégager des pistes de réinterprétation et de réappropriation des alliances matrimoniales comme outil de paix durable.

Cette réflexion s'organisera en trois temps : nous analyserons d'abord les fondements socioculturels et philosophiques des alliances matrimoniales ; nous étudierons ensuite leur rôle dans des contextes concrets de gestion des conflits intercommunautaires ; enfin, nous proposerons des perspectives d'actualisation en vue d'une gouvernance inclusive de la diversité.

1. Les fondements socioculturels et philosophiques des alliances matrimoniales

Si les alliances matrimoniales sont souvent perçues comme de simples contrats sociaux régissant les unions entre individus ou familles, leur portée dépasse largement le cadre privé pour s'inscrire dans une logique collective de régulation et d'intégration. En Afrique de l'Ouest, ces alliances ont longtemps fonctionné comme des institutions sociales complexes, mobilisant des codes symboliques,

des règles coutumières et des dispositifs relationnels orientés vers la préservation de l'ordre communautaire.

Ces alliances reposent sur des valeurs de solidarité, de respect mutuel et de réciprocité qui nourrissent les dynamiques de coexistence pacifique. Le tissage de liens entre groupes différents — parfois historiquement opposés — instaure une interdépendance ritualisée, qui rend le conflit non seulement indésirable, mais aussi coûteux sur le plan symbolique et social. Comme le souligne S.M. Ibileye, (2025, p. 194), « ces alliances agissent comme des remparts contre les conflits, préservant la paix et prévenant les dérapages dans les sociétés ouest-africaines ». Ces mécanismes incarnent ainsi une forme de sagesse endogène, articulée autour de la reconnaissance de l'autre comme partenaire légitime dans la construction du vivre-ensemble.

Pour mieux comprendre cette logique, il importe d'explorer les structures socioculturelles qui fondent ces alliances, d'en identifier les principales fonctions sociales, et de les mettre en relation avec les théories contemporaines de la reconnaissance et de la médiation.

1.1. Nature et formes des alliances matrimoniales en Afrique de l'Ouest

En Afrique de l'Ouest, l'alliance matrimoniale dépasse largement le cadre de la simple union entre deux individus pour s'inscrire dans une dynamique collective, engageant familles, lignages et parfois groupes ethniques entiers. Cette institution, au cœur des sociétés traditionnelles, s'apparente à un véritable contrat social élargi, destiné à tisser des réseaux d'obligations réciproques qui structurent la vie communautaire bien au-delà de la sphère domestique (C. Meillassoux, 1960, p. 117).

La diversité des formes d'alliances matrimoniales reflète la richesse et la pluralité des sociétés ouest-africaines. Certaines alliances, qualifiées de « mariages de paix », sont contractées entre groupes historiquement rivaux ou à l'issue de conflits majeurs, afin de sceller la réconciliation et d'instituer une paix durable. Chez les Soninkés, par exemple, le mariage entre membres de villages ennemis était accompagné de cérémonies rituelles visant à « désamorcer la mémoire du conflit » et à inscrire la nouvelle alliance dans la durée (A. Sawadogo, 2017, p. 34). De même, chez les

Sénoufo, les alliances matrimoniales ritualisées entre royaumes ou villages participaient à la consolidation de la paix, sous l'égide des anciens et des autorités religieuses (C.-H. Pradelles de Latour, 1986, p. 151).

D'autres alliances répondent à des logiques stratégiques, économiques ou politiques. Souvent négociées par les chefs de lignage, elles visent à renforcer des liens de coopération, à garantir la protection mutuelle ou à consolider des échanges commerciaux. Dans la région mandingue, la dot, loin de n'être qu'un simple transfert de biens, devient « un acte de reconnaissance et de confiance entre groupes partenaires » (S. M. Ibileye, 2025, p. 191), matérialisant une dette symbolique et une promesse de solidarité. Par ailleurs, certaines sociétés encouragent explicitement les mariages interethniques dans le but de favoriser l'intégration et la coexistence pacifique. Comme l'observe J.-L. Amselle, (1990, p. 47), « l'alliance matrimoniale fonctionne comme un instrument de métissage social, permettant de tisser des liens de parenté fictive qui transcendent les frontières ethniques ».

Les alliances matrimoniales sont généralement accompagnées de rituels élaborés, qui consacrent l'intégration des nouveaux alliés dans la communauté et transmettent les valeurs de solidarité, de respect mutuel et de réciprocité. La remise de la dot, les cérémonies de bénédiction ou les fêtes collectives jouent un rôle central dans la légitimation sociale de l'union. Le mariage devient ainsi un espace de médiation sociale, capable de transformer des relations de rivalité en relations d'alliance, d'ouvrir des canaux de négociation et de mobiliser des réseaux de solidarité en cas de crise. Selon C.-H. Pradelles de Latour, (1986, p. 149), « l'alliance matrimoniale repose en dernière instance sur un statut tiers d'allié, médiateur et séparateur », ce qui lui confère une fonction de régulation sociale et politique.

Au-delà de leur portée symbolique, les alliances matrimoniales jouent un rôle central dans la régulation sociale des communautés africaines. Elles contribuent d'abord à la prévention des conflits en instaurant des liens de parenté élargie qui rendent le recours à la violence non seulement socialement inacceptable, mais également coûteux sur le plan moral et relationnel. En cas de tensions, elles offrent un cadre structuré d'arbitrage dans lequel les réseaux d'alliés, tels que les enfants de l'union, les parents alliés ou les figures

féminines, peuvent intervenir pour désamorcer les différends et restaurer la confiance. Ces alliances permettent également de renforcer le capital social en élargissant le champ des solidarités actives et en tissant des ponts entre familles, lignages et communautés. Constamment réinterprétées à la lumière des évolutions contemporaines, qu'il s'agisse des migrations, de l'urbanisation ou de la transformation des structures familiales, elles demeurent un instrument vivant et évolutif du vivre-ensemble, contribuant de manière décisive à la stabilité communautaire et à la cohésion sociale.

1.2. La dimension symbolique et rituelle des alliances matrimoniales

Au-delà de leurs fonctions sociales et politiques, les alliances matrimoniales en Afrique de l'Ouest se distinguent par la richesse de leur dimension symbolique et rituelle. Loin d'être de simples contrats, « ces alliances sont consacrées par une série de pratiques, de gestes et de paroles qui leur confèrent une légitimité et une force exceptionnelles dans l'imaginaire collectif » (C. Meillassoux, 1960, p. 125). Chaque étape du processus matrimonial — des fiançailles à la remise de la dot, des bénédictions aux festivités collectives — est ponctuée de rituels qui marquent le passage d'un état à un autre, tout en transmettant les valeurs fondamentales de la société.

Chez les Sénoufo, par exemple, la remise de la dot s'accompagne de chants, de danses et de sacrifices rituels, qui expriment la reconnaissance mutuelle des familles et la sacralisation du lien créé (C.-H. Pradelles de Latour, 1986, p. 153). Ces pratiques ne sont pas de simples formalités : elles sont perçues comme des actes fondateurs, engageant non seulement les vivants mais aussi les ancêtres, garants de la stabilité et de la prospérité de l'alliance (J.-L. Amselle, 1990, p. 54).

La parole des anciens, les bénédictions, l'échange de symboles comme les tissus, les calebasses ou les noix de cola, et parfois les sacrifices d'animaux, sont autant de moyens de légitimer et de protéger l'union. La dimension sacrée de ces gestes est telle que la rupture d'une alliance matrimoniale peut être vécue comme une transgression grave, susceptible d'attirer la désapprobation de la

communauté ou la malédiction des ancêtres (A. Sawadogo, 2017, p. 65).

Les rituels matrimoniaux jouent également un rôle de médiation, permettant de transformer des relations potentielles de rivalité ou de méfiance en relations d'alliance et de confiance. À travers la circulation des biens symboliques et la mise en scène publique de la réconciliation, l'alliance matrimoniale devient un véritable « pacte de paix » inscrit dans la mémoire collective (C. Meillassoux, 1960, p. 132). Chez les Soninkés, par exemple, le partage du repas rituel entre familles alliées scelle la fin des hostilités et inaugure une ère de coopération (A. Sawadogo, 2017, p. 67). Dans de nombreux contextes, la participation de figures rituelles spécifiques — griots, maîtres de cérémonie, femmes âgées — confère à l'alliance une dimension performative : la parole rituelle, les chants et les proverbes inscrivent l'union dans la longue durée et rappellent à chacun les obligations morales liées à l'alliance (J.-L. Amselle, 1990, p. 56).

Malgré les mutations contemporaines, telles que l'urbanisation, la scolarisation ou la mobilité croissante, la dimension rituelle des alliances matrimoniales demeure vivace, même si elle se transforme. Dans les milieux urbains, certains rituels sont simplifiés ou adaptés, mais leur fonction symbolique perdure : la remise de la dot, par exemple, peut prendre une forme plus discrète, mais reste un moment clé de reconnaissance sociale (A. Sawadogo, 2017, p. 62). Par ailleurs, de nouveaux objets ou gestes symboliques, comme les photographies, les alliances ou les certificats, peuvent être intégrés au répertoire traditionnel, témoignant de la capacité des sociétés ouest-africaines à articuler tradition et modernité.

En définitive, la dimension symbolique et rituelle des alliances matrimoniales constitue un pilier de leur légitimité et de leur efficacité sociale. Elle permet de donner sens et profondeur à l'alliance, de la placer sous le signe de la protection ancestrale, et d'inscrire les familles alliées dans un réseau de relations durables et reconnues par l'ensemble de la communauté.

1.3. Approches théoriques : reconnaissance mutuelle et médiation symbolique

Pour saisir toute la portée sociale et culturelle des alliances matrimoniales en Afrique de l’Ouest, il est pertinent de les éclairer par deux cadres théoriques complémentaires : la philosophie de la reconnaissance et l’anthropologie de la médiation symbolique. Ces perspectives permettent de dépasser une lecture strictement fonctionnaliste des alliances, en mettant en lumière leur rôle dans la construction des identités, la légitimation des rapports sociaux et la régulation non violente des tensions.

Du point de vue de la reconnaissance, tel que théorisé par A. Honneth et P. Ricœur, l’identité individuelle et collective se construit à travers l’interaction avec autrui, via des expériences de respect, d’estime et de confiance. Selon A. Honneth, (1992) les luttes sociales ne visent pas seulement la défense d’intérêts matériels, mais expriment avant tout une quête de reconnaissance, dont le refus engendre humiliation et sentiment d’injustice, moteurs de contestation et de recomposition identitaire. Dans cette perspective, les alliances matrimoniales apparaissent comme des dispositifs de reconnaissance mutuelle entre groupes sociaux : elles rendent visible l’autre comme sujet digne d’être intégré dans une relation stable, porteuse de droits et de devoirs réciproques.

P. Ricœur, tout en adhérant largement à la théorie de la reconnaissance, insiste sur la nécessité de compléter la « lutte pour la reconnaissance » par des expériences d’« états de paix », symbolisées par l’échange de dons. Pour lui, « l’échange de dons » constitue un moment exceptionnel où les partenaires font l’expérience d’une authentique reconnaissance mutuelle, dépassant la seule logique juridique ou marchande (P. Ricœur, 2004). Ainsi, les alliances matrimoniales, à travers leurs rituels et leurs obligations, participent à la constitution de communautés élargies fondées sur la réciprocité et la reconnaissance, et non sur la domination ou la suspicion.

Du côté de la médiation symbolique, les travaux de C. Lévi-Strauss, L. Dumont et, plus récemment, J.-L. Amselle, permettent de penser les alliances comme des opérateurs culturels majeurs. Loin d’être de simples contrats, elles associent familles et groupes à travers des rituels, des dons (dot), des interdits et des obligations, opérant

une médiation entre des identités distinctes et créant un espace d'interaction régulé par des signes partagés (J.-L. Amselle, 1990). C.-H. Pradelles de Latour montre que l'alliance matrimoniale repose sur un « statut tiers d'allié, médiateur et séparateur », qui permet d'éviter la confusion des statuts familiaux et d'instituer la distance nécessaire à la médiation sociale (C.-H. Pradelles de Latour, 1986, p. 153). Chez les Bamiléké, par exemple, la transaction matrimoniale implique plusieurs lignages et une série de dons rituels, dont la fonction est d'instaurer une dette symbolique indéfinie, cimentant la relation et assurant la paix entre groupes (C.-H. Pradelles de Latour, 1986, p. 158). Cette médiation symbolique, loin d'effacer les différences, les articule dans un espace de négociation et de reconnaissance mutuelle.

Enfin, dans certaines lectures contemporaines, notamment chez A. Mbembe ou S. B. Diagne, les alliances matrimoniales sont vues comme des lieux d'élaboration d'une éthique relationnelle où l'altérité est apprivoisée non par la fusion, mais par la reconnaissance de la distance et la cohabitation respectueuse. La médiation, dans ce sens, devient un art politique et symbolique du lien, fondé sur la parole donnée, le respect des anciens et la ritualisation des échanges.

Ainsi comprises, les alliances matrimoniales ne sont pas seulement des instruments d'ordre social, mais des actes fondateurs d'un vivre-ensemble structuré par la reconnaissance de l'autre comme indispensable à soi. Elles montrent que, dans la culture africaine, la paix n'est pas l'absence de conflit, mais la capacité à tisser des liens symboliques qui rendent le conflit inopérant.

2. Le rôle des alliances matrimoniales dans la gestion des conflits intercommunautaires

Dans le contexte actuel de l'Afrique de l'Ouest, marqué par la résurgence de conflits intercommunautaires — qu'ils soient liés à la terre, à la mémoire collective, à la compétition pour les ressources ou à la montée des clivages identitaires —, la recherche de mécanismes de régulation enracinés dans les cultures locales apparaît plus que jamais nécessaire. Si les dispositifs juridiques et politiques modernes peinent parfois à répondre efficacement à la complexité des dynamiques de violence, certains savoirs endogènes, longtemps

relégués au rang de traditions folkloriques, connaissent aujourd'hui un regain d'intérêt. Parmi ces pratiques, les alliances matrimoniales se distinguent comme un levier de stabilité et de pacification sociale, en raison de leur capacité à instaurer des liens durables entre groupes potentiellement antagonistes.

L'efficacité de ces alliances repose sur leur aptitude à créer une interdépendance symbolique et sociale entre familles, lignages ou communautés, tissant un maillage relationnel fondé sur la confiance, la solidarité et la mémoire partagée. Par ce réseau d'obligations mutuelles, le recours à la violence devient non seulement inutile, mais aussi contraire aux normes d'honneur et de respect mutuel instaurées par l'alliance. Le lien matrimonial s'affirme alors comme une véritable barrière culturelle au conflit, offrant un espace de médiation incarné par les alliés eux-mêmes.

À travers différents contextes ouest-africains, on observe que les alliances matrimoniales ont été mobilisées comme outils de pacification, particulièrement lors de tensions interethniques ou de conflits mémoriels. Leur efficacité tient notamment à la mobilisation des réseaux familiaux élargis, à la force symbolique des rituels de réconciliation, ainsi qu'au rôle d'interface joué par les femmes alliées entre les groupes.

Toutefois, ces pratiques ne sont pas exemptes de défis contemporains : perte d'autorité des structures coutumières, évolution des valeurs familiales, ou encore instrumentalisation politique. Il convient donc d'interroger leur portée actuelle, leur capacité d'adaptation et les conditions nécessaires pour qu'elles demeurent des leviers crédibles de gestion des conflits et de reconstruction du lien communautaire.

2.1. Études de cas au Mali : dynamiques locales de paix par les alliances

Le Mali, riche de sa diversité ethnique et culturelle, offre un terrain d'observation privilégié pour comprendre la fonction pacificatrice des alliances matrimoniales. Dans plusieurs régions, ces alliances ont permis de désamorcer des tensions intercommunautaires latentes ou de restaurer des relations brisées par des conflits anciens. Comme le rappelle L. Kouyaté, traditionniste à San, « le mariage crée un lien

fédérateur. C'est un vecteur de paix et de cohésion sociale » (cité dans Benbere, 2024). À San, « les liens étaient si forts qu'il était très difficile de voir même un différend entre deux communautés. Cette sérénité dans le vivre-ensemble était due aux liens de parenté par alliance » (ibid.). Ce constat rejoint l'adage en bamanankan : « Ni mɔgɔ kɛra i furuɔgɔn ye kaban aw kɛra kelen ye (Lorsque deux personnes sont unies par le lien du mariage, elles deviennent les mêmes) » (ibid.).

Dans la région de Kayes, chez les Khassonkés et les Soninkés, des tensions anciennes liées à la gestion des ressources foncières ont été progressivement atténuées grâce à des alliances matrimoniales entre familles influentes issues des deux groupes. Ces unions, souvent arrangées de manière concertée, ont permis de redéfinir les rapports entre communautés sur une base de confiance renouvelée. Le prestige des familles alliées a renforcé la légitimité de la paix instaurée, transformant le lien conjugal en outil de médiation collective (C. Meillassoux, 1960, p. 117).

Dans la région de Sikasso, les alliances traditionnelles entre Bambaras et Sénoufos jouent un rôle déterminant dans la stabilisation des relations entre villages voisins. Lorsqu'émergent des différends portant sur l'accès à l'eau ou les limites territoriales, ce sont fréquemment les personnes issues de mariages intercommunautaires qui sont sollicitées pour intervenir. Comme le souligne K. Coulibaly, agriculteur à Mpensoba, « leur double appartenance leur confère une autorité morale particulière, leur permettant de traduire symboliquement les positions des uns et des autres et de faciliter le dialogue ». Cette capacité de médiation s'explique par la reconnaissance sociale dont bénéficient ces individus, à la fois ancrés dans deux univers familiaux et porteurs d'une légitimité à parler au nom de chacun.

Cette fonction de médiation ne se limite pas à la gestion ponctuelle des conflits : elle s'inscrit dans une conception plus large de l'alliance matrimoniale au sein de la société bambara. Ici, l'alliance est perçue comme un lien sacré : « elle engage non seulement les familles alliées, mais aussi les générations issues de cette union », rappelle M. Diarra, chasseur à Torodo-Kati. En cas de conflit, les enfants issus de ces mariages occupent souvent une place centrale

dans la médiation. Leur statut particulier — « à la fois ‘du même sang’ et enfants de la sœur » — leur confère une double appartenance et une capacité unique à intervenir dans les processus de réconciliation : « Aucun des camps ne peut légitimement leur faire du tort », précise-t-il, soulignant ainsi la force symbolique de l’alliance et la profondeur du lien social qu’elle institue.

Cette logique met en lumière le rôle central de la femme, figure pivot dans l’univers symbolique malien. En tant que sœur, tante, épouse ou mère, elle incarne la mémoire des alliances et des relations intergroupes : « Elle est à la fois gardienne de la tradition, garante de la parole donnée, et médiatrice silencieuse des conflits. Sa parole blessée est crainte, car elle peut porter une malédiction symbolique : celle de rompre le lien sacré de l’alliance », souligne M. Diarra.

Dans le centre du Mali, notamment dans la zone de Mopti, la situation est particulièrement complexe en raison de la multiplication des violences intercommunautaires, exacerbées par l’insécurité et la présence de groupes armés. Face à la fragilisation du tissu social et à la défiance envers les dispositifs institutionnels, certaines communautés peules, dogons et bambaras tentent aujourd’hui de réactiver d’anciennes alliances matrimoniales comme stratégie de reconstruction et de pacification. Bien que ces démarches restent encore fragiles, elles témoignent d’une volonté de renouer avec des pratiques ancestrales de résolution des conflits, perçues comme plus proches des réalités locales et mieux adaptées aux dynamiques communautaires que les mécanismes institutionnels souvent jugés distants ou partisans (Canut & Smith, 2006, p. 4 ; Mercy Corps, 2017, pp. 6-14 ; La Revue SQUIRE PATTON BOGGS, 2024).

Ce retour aux alliances matrimoniales s’inscrit dans une tradition malienne où le mariage entre groupes, au-delà de son aspect familial, a longtemps servi de levier de médiation et de prévention des hostilités. Comme le rappellent plusieurs études, les enfants issus de ces unions étaient traditionnellement investis d’un rôle de médiateurs naturels lors des différends, leur double appartenance leur conférant une légitimité particulière pour faciliter le dialogue et la réconciliation (A. Sawadogo, 2017 ; S.M. Ibileye, 2025). Cette diplomatie de proximité, fondée sur l’honneur, la réciprocité et la reconnaissance mutuelle, permet de tisser des réseaux de confiance

et d'apaiser les tensions là où les interventions extérieures peinent à s'ancrer durablement (HD CENTRE, 2022, p. 8-12).

Ainsi, les études de cas menées au Mali montrent que les alliances matrimoniales ne sont pas de simples survivances culturelles : elles conservent un potentiel réel pour la régulation des tensions et la reconstruction du lien social. Leur réactivation offre des pistes pour une gouvernance plus inclusive et culturellement enracinée, capable de s'appuyer sur les ressources locales pour répondre aux défis contemporains de la paix et de la cohésion communautaire.

2.2. Rôle des acteurs traditionnels : familles, chefs coutumiers et figures féminines

Les alliances matrimoniales, en tant que mécanismes endogènes de régulation sociale, ne sauraient être comprises sans référence aux acteurs traditionnels qui les initient, les protègent et les activent en cas de crise. Dans les sociétés maliennes, largement structurées autour de groupes claniques, ces alliances sont perçues comme un véritable « contrat social pour la paix », porteur d'espoir pour prévenir les conflits et maintenir l'entente sociale (C. Meillassoux, 1960). Ce rôle pacificateur repose avant tout sur l'implication des familles, véritables fondatrices et garantes du système. Comme le souligne T. Traoré, enseignant à la retraite à Faladjè-Kati, « ce sont elles qui négocient, ritualisent et perpétuent le lien, souvent sur plusieurs générations ». Le mariage n'est donc pas envisagé comme une simple union individuelle, mais comme le point de départ d'une relation durable entre deux unités sociales, structurée par une série de dons, de visites et d'échanges symboliques. Cette relation, ajoute-t-il, « oblige, et chaque partie est tenue de veiller à sa préservation » (ibid.).

Ainsi, la pérennité et l'efficacité des alliances matrimoniales reposent sur l'engagement actif des familles et des anciens, qui veillent au respect des obligations réciproques et à la transmission des valeurs de solidarité intergroupe. En cas de tension ou de crise, ce sont ces mêmes acteurs, chefs coutumiers, qui interviennent pour rappeler la force du lien, apaiser les différends et réaffirmer la vocation des alliances à maintenir la paix et la cohésion sociale au sein des communautés.

Ainsi, les chefs coutumiers jouent un rôle de médiateurs communautaires. Dépositaires de l'autorité traditionnelle et garants de l'équilibre communautaire, « ils interviennent pour valider les alliances, arbitrer les différends, voire réactiver des alliances dormantes dans des contextes de tension. Leur parole, parce qu'elle s'inscrit dans un ordre symbolique respecté, a un poids régulateur fort », selon T. Traoré. Dans certaines zones rurales, « aucun accord de paix durable n'est envisageable sans leur implication explicite, souvent ritualisée par des gestes ou des offrandes » (*ibid.*).

À côté de cette autorité institutionnelle, un autre pilier fondamental du maintien et de la vitalité des alliances matrimoniales réside dans l'engagement des figures féminines. Mais c'est sans doute le rôle des femmes qui révèle le plus finement la nature relationnelle et pacificatrice des alliances matrimoniales. « Les femmes sont au cœur de ces dynamiques : en tant que sœurs données en mariage, elles deviennent ambassadrices symboliques de leur famille d'origine auprès de la famille alliée. Leur présence impose un devoir de respect mutuel et leur parole, dans bien des cas, fait autorité. Blessé une femme alliée, c'est s'exposer à la rupture du lien sacré, voire à une malédiction, perçue comme lourde de conséquences spirituelles et sociales », souligne encore T. Traoré. Les femmes sont également les vecteurs de mémoire, « conservant les récits des alliances passées, rappelant les termes des pactes, et mobilisant les souvenirs de paix pour prévenir l'escalade de la violence » (*ibid.*). Elles interviennent souvent en amont des processus formels de médiation, « en diffusant des messages de paix dans l'intimité des familles, dans les marchés, ou lors des veillées. En ce sens, leur action est discrète mais profonde, car elle touche les structures affectives et morales qui fondent l'adhésion communautaire » (*ibid.*)

En somme, familles, chefs coutumiers et femmes alliées forment un triangle d'équilibre social, au sein duquel le conflit est pensé non comme un drame irréversible, mais comme une épreuve du lien à réparer. Toutefois, ces alliances ne sont pas toujours exemptes de tensions. Dans certains cas, les différences de statut, les attentes divergentes ou le manque d'adhésion réelle peuvent faire émerger des conflits, y compris entre les communautés concernées. Ces situations rappellent que les alliances ne garantissent pas mécaniquement la paix, mais qu'elles doivent être comprises comme

des dispositifs relationnels à la fois porteurs de médiation et exposés à des fragilités.

2.3. Enjeux et limites : fragilisation des pratiques dans un contexte de modernité

Si les alliances matrimoniales ont longtemps constitué un pilier des dynamiques de paix et de cohésion en Afrique de l'Ouest, leur efficacité contemporaine est sérieusement mise à l'épreuve par les profondes mutations sociales, économiques et culturelles que connaît la région. Comme le rappelle S. M. Ibileye, (2025, p. 188) « l'urbanisation rapide, la scolarisation croissante, l'individualisation des choix conjugaux et l'affaiblissement des structures lignagères traditionnelles contribuent à redéfinir le sens, la portée et l'usage de ces pratiques ancestrales ».

Cette évolution s'inscrit dans une dynamique plus large : « l'évolution des systèmes familiaux en Afrique de l'Ouest a accompagné les nombreux changements économiques, démographiques et sociaux qui ont marqué cette région depuis la colonisation et tout spécialement après les Indépendances. [...] Croissance démographique et urbanisation rapides, diffusion de la scolarisation, occidentalisation de la culture, sont intervenues à la fois comme les instigateurs de l'émergence de nouvelles dynamiques familiales et comme des contraintes orientant directement ces dynamiques naissantes » (P. Vimard, 1993, p. 90).

Un enjeu majeur réside dans la marginalisation progressive des acteurs traditionnels. « Dans de nombreux contextes urbains, les unions sont désormais conclues sans consultation des familles élargies ni des figures coutumières. On observe la montée des alliances par intérêt, où les véritables acteurs sociaux — familles alliées, anciens, médiateurs — sont écartés au profit de stratégies individuelles ou de décisions dictées par des logiques d'opportunité » souligne S. Tangara, ménagère à Markala. Selon P. Vimard, « l'autonomie nouvelle des familles restreintes dans les procès de travail agricole provoque une perte de contrôle des lignages sur les alliances matrimoniales. [...] L'union matrimoniale cesse alors d'être

un échange entre groupes sociaux pour devenir une alliance entre individus » (P. Vimard, 1993, p. 92).

Les modes contemporains de scellage des unions — mariages par procuration, engagements contractés par internet, unions à distance — bouleversent les normes de discernement et de régulation qui fondaient la valeur des alliances. « Dans les sociétés comme celle des Bambaras, les démarches matrimoniales étaient précédées d'un discernement collectif, où la communauté participait à une enquête réciproque sur les familles, leur réputation, leurs antécédents, leur stabilité morale », exprime S. Tangara. Ce phénomène s'accompagne d'une « moindre intégration des couples aux cadres traditionnels de la nuptialité », ce qui « favorise l'instabilité des liens conjugaux, et les unions libres sont plus fragiles » (P. Vimard, 1993, pp. 93-98).

La méconnaissance croissante des normes culturelles, voire leur remise en cause explicite, affaiblit également les repères qui faisaient de l'alliance matrimoniale bien plus qu'un simple contrat. Comme le souligne S. Tangara, « la disparition des rites, l'effacement des médiateurs traditionnels, et le poids de modèles exogènes importés par les médias ou les plateformes numériques participent à cette déstructuration.

Il ne s'agit pas seulement de perte de pratiques, mais d'un effritement de l'intelligence collective du lien social, là où l'alliance était un outil de construction du vivre-ensemble ». Cette évolution s'accompagne d'un désengagement des jeunes générations, de plus en plus influencées par la modernité et les changements socio-économiques. Ainsi, S. Ba, (2023, p. 7), observe que « l'influence croissante de la modernité, liée aux changements socio-économiques mais surtout aux influences extérieures, entraîne une diminution de l'engagement des jeunes générations envers ces rituels et menace leur survie à long terme ». Dans ce contexte, les alliances interethniques, qui ont longtemps servi de mécanisme de régulation sociale, se retrouvent fragilisées par l'émergence de la famille nucléaire et la pluralité des formes conjugales, phénomènes caractéristiques de la modernité (ÉRUDIT, 2015, p. 191)

Enfin, ces dérives exposent également les alliances matrimoniales à des formes de violence symbolique ou psychologique, notamment lorsque ces institutions sont instrumentalisées. Mariages arrangés

sans consentement, unions motivées par l'intérêt ou inégalités masquées sous le discours du lien social peuvent ainsi détourner la vocation pacificatrice de l'alliance et générer frustration, silence ou repli.

Comme le souligne T. Traoré, enseignant à la retraite à Faladjè-Kati, « loin d'être des garanties de paix, ces alliances fragilisées peuvent devenir des facteurs de tensions nouvelles, générant frustration, silence ou repli ». Ce constat rejoint les analyses récentes sur la région : les crises sociopolitiques en Afrique de l'Ouest « traduisent bien les limites et la fragilité de ces alliances, car elles ne suffisent plus à garantir la cohésion sociale face à la montée des intérêts individuels et des revendications identitaires » (ÉRUDIT, 2015, p. 188). Ainsi, lorsque l'alliance matrimoniale perd son ancrage éthique et communautaire, elle risque de devenir un vecteur de divisions et de tensions, soulignant la nécessité d'une vigilance et d'une adaptation constante aux réalités sociales contemporaines.

Le défi est donc, selon T. Traoré, de « réhabiliter l'esprit des alliances matrimoniales — esprit de lien, de médiation, de réciprocité — sans pour autant figer les pratiques. Il s'agit d'inventer des formes renouvelées, culturellement ancrées mais socialement pertinentes, pour que ces alliances continuent à jouer un rôle dans la gestion des conflits et la gouvernance de la diversité ». Cette exigence invite à dépasser la nostalgie d'un passé idéalisé, pour inscrire les alliances matrimoniales dans une dynamique d'innovation sociale et d'adaptation, capable de répondre aux enjeux contemporains de justice, de reconnaissance et de cohésion communautaire. Ainsi repensées, elles pourront demeurer des ressources vivantes pour la paix et la stabilité en Afrique de l'Ouest.

3. Actualisation et perspectives pour une gouvernance de la diversité

Face aux transformations profondes que connaissent les sociétés africaines, la question de la gouvernance de la diversité ne peut se réduire à l'importation de modèles institutionnels exogènes. Elle suppose une relecture critique et créative des ressources endogènes, à même de soutenir la cohésion sociale dans un contexte marqué par des tensions identitaires, des fractures mémorielles et une pluralité

de références culturelles. Dans cette perspective, les alliances matrimoniales apparaissent non pas comme des reliques d'un passé révolu, mais comme des ressources culturelles vivantes, porteuses d'une philosophie du lien, de la médiation et de la cohabitation.

Toutefois, leur valorisation ne peut faire l'économie d'un effort d'actualisation, c'est-à-dire d'une mise en adéquation avec les dynamiques sociales contemporaines. Il ne s'agit ni de les sacrifier telles quelles, ni de les abandonner, mais de penser les conditions de leur réinvention : quelles formes peuvent-elles prendre aujourd'hui pour rester pertinentes ? Quels cadres sociaux, éducatifs ou institutionnels pourraient permettre leur réintégration dans les stratégies de consolidation de la paix ? Comment faire dialoguer ces pratiques traditionnelles avec les exigences modernes de justice, de liberté individuelle et d'égalité entre les sexes ?

3.1. Adaptabilité des alliances dans les contextes sociaux contemporains

L'adaptabilité des alliances matrimoniales traditionnelles est aujourd'hui une condition essentielle pour leur survie et leur pertinence dans la régulation sociale et la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest. Face à la transformation rapide des sociétés africaines, marquées par l'urbanisation, la scolarisation, la mobilité sociale et la mondialisation, ces alliances doivent se réinventer pour répondre aux attentes contemporaines.

L'un des principaux défis de l'adaptabilité des alliances matrimoniales traditionnelles réside dans leur nécessaire articulation avec le cadre juridique formel et le respect des droits humains. Si ces alliances ont longtemps constitué des mécanismes efficaces de régulation sociale et de prévention des conflits, leur légitimité contemporaine dépend désormais de leur capacité à s'inscrire dans une société où la liberté individuelle, l'égalité de genre et la dignité humaine sont devenues des principes incontournables. Comme le rappelle la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, « le mariage ne peut être contracté que du libre et plein consentement des futurs époux » (CEDAW, art. 16, §1b). Or, la persistance de pratiques coutumières telles que « la polygamie, la dot obligatoire ou les mariages précoces

continue de soulever des défis majeurs à l'effectivité de ces droits fondamentaux » (C. C. Kamgang Simeu, 2022, p. 4).

Dans plusieurs pays ouest-africains, les législations évoluent pour mieux protéger les droits des femmes et des enfants. Par exemple, « les droits ivoirien, congolais et ougandais se distinguent par la conformité de leurs contenus à l'alinéa b de l'article 6 du *Protocole de Maputo*. Sans ambiguïté, ils fixent l'âge légal du mariage à 18 ans pour les deux sexes, sans prévoir de cas de dérogation à cette condition » (C. C. Kamgang Simeu, 2022, p. 10). Cependant, comme le souligne É. Fondimare, (2017, p. 365), « le pluralisme normatif demeure, avec une incidence négative sur l'effectivité des règles en vigueur. [...] Des coutumes inconciliables avec les droits humains (comme la polygynie) ont été incorporées dans les droits républicains ». Ce constat impose, non seulement, une harmonisation des législations nationales avec les conventions internationales, mais aussi une transformation des mentalités et des pratiques à l'échelle locale.

Un autre enjeu majeur de l'adaptabilité des alliances matrimoniales réside dans la prise en compte de la pluralité culturelle et des dynamiques migratoires. Les migrations internes, la mobilité urbaine et la mondialisation favorisent la rencontre de groupes culturels, linguistiques et religieux divers, bouleversant ainsi les anciens schémas d'endogamie. Comme le souligne S. M. Ibileye (2025, p. 188), les mariages interethniques en Afrique de l'Ouest sont devenus « un phénomène en constante évolution qui transcende les limites tribales », permettant la création de « liens sociaux et culturels uniques dans des environnements riches en diversité ethnique ». Ce constat met en lumière la capacité des alliances à s'adapter à la complexité croissante des sociétés contemporaines.

Parallèlement, les transformations économiques et la dégradation des économies locales poussent de nombreux individus à migrer, souvent vers les centres urbains, ce qui modifie profondément les logiques matrimoniales. P. Antoine et O. Sow (1998, p. 2) expliquent que « la dégradation des économies locales impose la migration comme stratégie de survie, voire une nécessité économique, et la ville en est l'aboutissement ». Cette mobilité génère de nouveaux parcours de vie et favorise l'émergence d'alliances qui ne s'appuient plus exclusivement sur des appartenances lignagères figées, mais sur des logiques d'ouverture, de dialogue et de cohabitation interculturelle.

Ainsi, un enfant issu, en milieu urbain, d'un mariage entre deux groupes ethniques différents peut non seulement parler les langues de ses deux parents, mais également maîtriser une ou plusieurs langues de la ville, incarnant ainsi une forme vivante de médiation entre cultures.

Ainsi, l'adaptabilité des alliances matrimoniales se manifeste dans leur capacité à accompagner les mutations sociales et à offrir un cadre relationnel souple, capable d'embrasser la diversité et de favoriser la cohésion dans des contextes marqués par la mobilité et la pluralité culturelle.

Dans ce contexte, les alliances matrimoniales doivent être repensées comme de véritables espaces d'apprentissage de l'altérité et de cohabitation dans la différence, « capables d'embrasser la complexité croissante des sociétés métissées tout en restant porteuses de valeurs africaines de solidarité et de respect mutuel », comme le souligne T. Traoré. Cette capacité d'adaptation s'inscrit dans une dynamique où les contacts entre groupes, favorisés par la mobilité et la diversité, exigent de nouveaux modes de relation et de dialogue. C'est ici que la notion d'interculturalité prend tout son sens : loin de se limiter à la juxtaposition de cultures, elle désigne, selon G. Dietz, « la somme des relations entre différentes cultures, impliquant des interactions, des échanges, de la réciprocité et de la solidarité entre les individus » (G. Dietz, 2018, cité dans S. M. Ibileye, 2025, p. 190). Ainsi, l'alliance matrimoniale, en s'ouvrant à l'interculturalité, devient un levier de cohésion et d'innovation sociale, adapté aux réalités contemporaines de l'Afrique de l'Ouest.

L'un des leviers essentiels de cette interculturalité est l'école. Elle offre un espace de transmission culturelle, mais aussi de critique éclairée des héritages. Comme le rappelle le rapport UNGEI, (2022, p. 5), il est nécessaire que « les jeunes générations soient initiées à la signification profonde et à l'interaction des alliances — non pour les reproduire mécaniquement, mais pour en comprendre la richesse symbolique, sociale et éthique ». L'intégration des mécanismes endogènes de paix dans les programmes scolaires, la valorisation des pratiques de médiation traditionnelle et l'éducation à la citoyenneté constituent autant de moyens d'inscrire les alliances dans la modernité et de lutter contre l'amnésie culturelle.

Enfin, l'adaptabilité des alliances matrimoniales impose une refondation éthique. Elles doivent rester fidèles à leur vocation de lien social pacificateur tout en étant compatibles avec les droits humains et la liberté individuelle. Comme le rappelle l'IRD, (2015, p. 2), « le mariage-institution laisse place dans de nombreuses sociétés africaines à de nouveaux arrangements matrimoniaux ». L'alliance ne doit jamais être prétexte à exclusion, à contrainte ou à injustice, mais demeurer un levier de dignité partagée et d'apprentissage de l'altérité. Ce n'est qu'à cette condition qu'elle pourra continuer à jouer un rôle pertinent de médiation sociale et de paix dans les sociétés africaines contemporaines.

3.2. Conditions de réintégration dans les politiques locales de cohésion sociale

La reconnaissance du potentiel pacificateur des alliances matrimoniales ne saurait rester cantonnée au discours symbolique ou à la nostalgie d'un ordre ancien. Pour qu'elles retrouvent une fonction active dans la gouvernance locale, il est nécessaire d'en penser une réintégration structurée, réfléchie et contextuellement ajustée. Comme le rappelle l'étude de l'Alliance malienne pour refonder la gouvernance en Afrique, « la gouvernance locale n'a de sens que si les institutions et les règles locales sont adaptées aux perceptions et aux réalités socioculturelles de leur territoire » (ARGA, 2009, p. 5).

La première condition est celle de la valorisation institutionnelle des savoirs endogènes dans les politiques publiques de gestion des conflits. Trop souvent, les dispositifs de médiation communautaire sont conçus en dehors des logiques culturelles locales, marginalisant les acteurs traditionnels et les pratiques éprouvées. Selon ÉRUDIT, (2015, p. 197), « l'introduction de ces alliances interethniques dans les processus de réconciliation sociopolitique permet de rejoindre non seulement les protagonistes des conflits, leurs familles et leurs communautés, mais aussi les autres acteurs de la société ». Intégrer les alliances matrimoniales suppose une reconnaissance officielle de leur fonction régulatrice, appuyée par des mécanismes de concertation entre autorités coutumières, religieuses et administratives.

Des structures hybrides de dialogue pourraient ainsi être mises en place, associant conseils de familles alliées, médiateurs traditionnels et représentants des jeunes ou des femmes, afin de donner aux alliances une place vivante dans l'espace public (ARGA, 2009, p. 8).

Deuxièmement, la réintégration des alliances dans les stratégies de cohésion sociale passe par un travail éducatif et intergénérationnel. Il est impératif de documenter, transmettre et recontextualiser ces pratiques à travers les programmes scolaires, les formations citoyennes, les médias communautaires ou les espaces de dialogue intergénérationnel. Comme le recommande ÉRUDIT, (2015, p. 197), « l'introduction de ces alliances interethniques dans les programmes éducatifs permet non seulement de les redynamiser mais surtout de les perpétuer ». La mémoire des alliances, les récits de paix qu'elles ont permis, les figures féminines ou masculines qui les ont incarnées doivent être valorisés comme autant de ressources pédagogiques. Cette démarche permettrait non seulement de lutter contre l'amnésie culturelle, mais aussi d'offrir aux jeunes générations des modèles alternatifs de coexistence et d'engagement communautaire.

Troisièmement, la réintégration suppose une éthique critique de la tradition, capable d'identifier les éléments à préserver, ceux à adapter et ceux à dépasser. Comme le souligne la synthèse de l'ARGA, « l'inclusivité institutionnelle signifie qu'il faut s'interdire d'exclure les différents acteurs locaux dans la gouvernance. Tous doivent y participer activement. La gouvernance devient l'affaire de tous et non celle des pouvoirs publics uniquement » (ARGA, 2009, p. 8). Il est donc essentiel que cette réintégration se fasse dans un esprit de sélectivité culturelle éclairée, où la tradition est interrogée, non par rejet, mais pour être rendue compatible avec les exigences contemporaines de dignité humaine, d'égalité, et de consentement éclairé (ÉRUDIT, 2015, p. 191).

Enfin, la durabilité de cette réintégration dépendra de la capacité des collectivités locales à institutionnaliser des espaces de médiation et de collaboration entre familles alliées, non pas de manière formelle et bureaucratique, mais à travers des cadres souples, ritualisés et participatifs. À ce titre, l'ARGA recommande « d'impliquer activement les légitimités traditionnelles dans la résolution officielle des conflits et de renforcer leurs capacités sur leurs droits et devoirs

ainsi que sur la prévention et la gestion des conflits » (ARGA, 2009, p. 12). Il pourrait s'agir, par exemple, de journées communautaires de la paix, de réseaux inter-familiaux de solidarité, ou de chartes d'engagement entre communautés historiquement alliées. L'objectif n'est pas de faire revivre les alliances telles qu'elles étaient, mais d'en réinventer l'esprit dans les formes sociales contemporaines, pour irriguer les pratiques locales de gouvernance, de médiation et de réconciliation.

3.3. Alliances matrimoniales comme levier pour une paix durable fondée sur les cultures

La consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest, dans un contexte marqué par la montée des conflits identitaires, la défiance institutionnelle et l'érosion des solidarités traditionnelles, exige une redéfinition profonde des fondements du vivre-ensemble. Cette redéfinition ne peut faire l'économie d'une mobilisation des ressources culturelles endogènes, qui portent une intelligence historique du lien social et une capacité à penser la cohabitation, la différence et la réciprocité. Dans cette perspective, les alliances matrimoniales ne sont pas seulement des instruments sociaux hérités : elles constituent un paradigme alternatif de paix, enraciné dans les cultures locales et apte à répondre aux défis contemporains. Comme l'exprime L. Kouyaté, « le mariage crée un lien fédérateur. C'est un vecteur de paix et de cohésion sociale » (cité dans Benbere, 2024).

L'alliance matrimoniale traditionnelle repose sur des valeurs centrales pour toute paix durable : la reconnaissance mutuelle, la réciprocité des obligations, la mémoire du lien et la responsabilité élargie. Elle ne se contente pas de mettre en relation deux personnes, mais engage des familles entières, des générations successives et des communautés élargies. C'est une institution du lien au long cours, qui inscrit la paix non dans un contrat éphémère, mais dans une histoire partagée, nourrie de rites, de récits et de transmissions. Chez les Sénoufo et les Yacouba en Côte d'Ivoire, par exemple, ces alliances « renforcent la fraternité entre communautés et facilitent la médiation en cas de crise » (D. Soumahoro et al., 2021, p. 5). Ainsi, l'alliance matrimoniale construit une architecture symbolique de la

paix, où l'autre n'est pas un adversaire à neutraliser, mais un allié à honorer, un hôte à accueillir, un proche à préserver.

En tant que telle, elle peut inspirer une gouvernance culturelle de la paix, fondée sur la co-responsabilité, l'équilibre entre mémoire et ouverture, et la participation des communautés à la définition des règles de coexistence. Là où les mécanismes de médiation étatiques échouent parfois à toucher les racines profondes des tensions sociales, les alliances matrimoniales agissent dans l'épaisseur des relations humaines, là où se tissent les fidélités, les interdits partagés et les sanctions symboliques qui font autorité. Elles s'appuient sur une légitimité horizontale, issue du consensus et de l'expérience collective, plus que sur l'autorité verticale du pouvoir politique. Au Niger, les pactes matrimoniaux entre communautés peules et touarègues ont historiquement servi de « contrats sociaux pour la paix », activant des réseaux de confiance lors de crises foncières (ASSN, 2023, p. 14). Cette approche rejoint la réflexion d'ÉRUDIT, (2015, p. 187), : « Les alliances interethniques transcendent les clivages tribaux et instaurent des réseaux de solidarité supra-familiaux ».

Leur potentiel transformateur réside dans leur capacité d'hybridation : loin d'être incompatibles avec les exigences modernes de justice et de liberté, les alliances peuvent être réinvesties dans une logique inclusive, où les femmes et les jeunes, longtemps réduits à un rôle passif, deviennent des acteurs reconnus de la paix communautaire. À Gao, des femmes issues d'unions intercommunautaires jouent aujourd'hui un rôle clé dans la médiation des conflits, réactivant la mémoire des liens passés pour apaiser les tensions actuelles (ASSN, 2023, p. 15). Cette dynamique inclusive permet de dépasser les clivages hérités en valorisant l'écoute, la médiation et le soin des relations blessées. Comme le souligne S. M. Ibileye, (2025, p. 188) « les mariages interethniques créent des liens sociaux uniques dans des environnements riches en diversité, favorisant une homogénéisation socioculturelle progressive ».

Repenser les alliances comme leviers de paix, c'est aussi redonner sens au principe de subsidiarité dans la gouvernance : reconnaître que la paix ne se décrète pas d'en haut, mais se construit depuis les

marges, dans les communautés, à travers des gestes, des paroles, des rituels et des récits. Les cultures locales ne sont pas des obstacles à la modernité, mais des matrices de résilience, capables de faire émerger des voies alternatives d'humanisation sociale. Chez les Baoulé, par exemple, les alliances intra-ethniques facilitent la conservation des valeurs culturelles tout en s'adaptant aux réalités urbaines (G. N'Goran, 2023, p. 10). Cette adaptabilité montre que les traditions, réinterprétées, peuvent répondre aux défis contemporains sans sacrifier leur essence.

En articulant mémoire, relation et engagement, les alliances matrimoniales peuvent ainsi devenir de véritables laboratoires de réinvention de la paix, là où les institutions classiques peinent à réparer les fractures sociales. Leur actualisation, portée par une volonté collective éclairée, ouvre la voie à des sociétés plus justes, solidement ancrées dans leurs racines culturelles et capables d'accueillir la diversité. C'est en misant sur cette créativité sociale, nourrie par l'expérience des communautés et la transmission des savoirs, que l'Afrique de l'Ouest pourra renforcer la gouvernance de la paix et offrir un modèle de coexistence fondé sur la reconnaissance, la solidarité et l'hospitalité.

Conclusion

Dans un monde où les fractures identitaires, les conflits communautaires et les dynamiques d'exclusion menacent toujours davantage la stabilité des sociétés africaines, il devient urgent de redonner voix aux formes d'intelligence sociale et culturelle qui, depuis des siècles, ont permis aux peuples de vivre ensemble dans la différence. Les alliances matrimoniales, bien qu'insuffisamment valorisées dans les réflexions contemporaines sur la paix, apparaissent, à la lumière de cette étude, comme des mécanismes profondément structurants de régulation sociale, d'intégration intercommunautaire et de médiation symbolique.

Incarnant une philosophie du lien, ces alliances montrent que la paix ne se décrète pas, mais se construit patiemment à travers des relations de réciprocité, des engagements mutuels et des appartenances partagées. Elles témoignent d'une conception africaine de la gouvernance fondée non sur le contrôle ou la

verticalité, mais sur la confiance, la mémoire et la responsabilité collective. Leur ancrage dans la vie quotidienne, leur inscription dans la durée et leur capacité à faire dialoguer les cultures offrent une alternative éthique et politique aux logiques fragmentaires et aux réponses sécuritaires souvent imposées de l'extérieur.

Pour que ces alliances retrouvent toute leur pertinence dans le contexte actuel, il importe cependant de les repenser, de les adapter et de les recontextualiser. Un tel renouvellement suppose un travail de discernement culturel, une pédagogie de la transmission et une volonté politique de les intégrer dans les dispositifs locaux de gouvernance et de médiation. L'enjeu n'est pas de restaurer un passé idéalisé, mais d'inventer des formes nouvelles d'alliance, capables de conjuguer fidélité aux héritages et ouverture aux transformations. Ce processus implique aussi de reconnaître le rôle stratégique des femmes, des jeunes et des médiateurs traditionnels, acteurs porteurs de paix, de lien et de refondation communautaire.

Cette communication plaide ainsi pour un changement de paradigme : il s'agit de considérer les alliances matrimoniales non comme des pratiques périphériques ou résiduelles, mais comme des noyaux générateurs de paix, des lieux de négociation identitaire et des ressources fécondes pour penser une gouvernance enracinée, inclusive et durable. Dans le grand chantier de la reconstruction du lien social en Afrique, ces alliances apparaissent comme des passerelles précieuses entre mémoire et avenir, entre cultures du passé et exigences du présent, entre communautés blessées et sociétés en quête de réconciliation.

Redécouvrir, réhabiliter et actualiser ces alliances, c'est affirmer que la paix véritable ne se décrète pas d'en haut, ni ne s'impose par la force : elle se tisse patiemment, au fil des liens humains, du respect de la diversité et de l'engagement collectif à faire du vivre-ensemble une réalité partagée. C'est dans cette capacité à renouveler les formes du lien social, en conjuguant héritages et innovations, que réside la promesse d'une cohésion durable pour les sociétés africaines de demain.

Références bibliographiques

AMSSELLE Jean-Loup, 1990, *Logiques métisses. Anthropologie de l'identité en Afrique et ailleurs*, Paris, Payot.

ANTOINE Philippe, SOW Oumar, 1998, *Rapports de genre et dynamiques migratoires : le cas de l'Afrique de l'Ouest*, Dakar, IRD, 44 p.

ASSN, 2023, *Le rôle des femmes dans la gestion des conflits dans la région de Gao*, African Security Sector Network.

ATTANÉ Bruno, 2002, « Multiplicité des formes conjugales dans l'Afrique contemporaine », *Afrique contemporaine*, n° 202, Paris, La Documentation française, pp. 478-493.

BLANC-JOUVAN Xavier, 2013, « Le droit du mariage dans les pays d'Afrique occidentale francophone », *Coutume de la Dot*, Paris.

CANUT Cécile, SMITH Étienne, 2006, « Pactes, alliances et plaisanteries », *Cahiers d'études africaines*, n°184, Paris, EHESS, pp. 3-18.

CEDAW, 1979, *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*, New York, Nations Unies.

DIETZ Georg, 2018, « Interculturality », in CALLAN H. (dir.), *The International Encyclopedia of Anthropology*, Hoboken, John Wiley & Sons, pp. 1-8.

ÉRUDIT, 2015, « Les alliances interethniques en Afrique de l'Ouest », *Théologiques*, vol. 23, n° 2, Montréal, Université de Montréal, pp. 187-197.

FONDIMARE Élodie, 2017, « L'égalité de l'homme et de la femme dans le mariage en Afrique noire francophone », Thèse de doctorat, Bordeaux, Université de Bordeaux.

FRANCO PAIX, 2017, *Les mécanismes traditionnels de gestion des conflits*, Montréal, UQAM.

GIBBAL Jean-Marie, 1967, « Stratégie matrimoniale et différenciation sociale en milieu urbain abidjanais », Abidjan, IRD.

HD CENTRE, 2022, *La médiation dans des conflits locaux au Sabel*, Genève, HD Centre, pp. 8-12.

IBILEYE Stella Monisola, 2025, « L'influence des alliances sur les unions matrimoniales en Afrique de l'Ouest », *International Journal of Law, Politics and Humanities Research*, vol. 7, n° 6, Lagos, IJLPHR, mars, pp. 187-194.

IRD, 2015, *Le mariage en Afrique : pluralité des formes et des modèles*, Paris, Horizon Pleins Textes.

KAMGANG SIMEU Christelle Corinne, 2022, « La lutte contre les mariages forcés à l'aune du Protocole de Maputo », *Revue des droits de l'homme*, n° 22, Paris, OpenEdition, pp. 1-22.

KONATÉ Yaya, 2007, « Les mécanismes endogènes de gestion des conflits en Afrique de l'Ouest », *Cahiers d'études africaines*, n° 187, Paris, EHESS, pp. 39-61.

KOUYATÉ Lassina, 2024, « San : le mariage, vecteur de paix et de cohésion sociale », Bamako, Benbere.org.

LA REVUE SQUIRE PATTON BOGGS, 2024, « Afrique : Résolution traditionnelle des conflits au Mali », Paris, Squire Patton Boggs.

MEILLASSOUX Claude, 1960, *Essai d'ethnographie sur les alliances matrimoniales en Afrique de l'Ouest*, Paris, CNRS.

MERCY CORPS, 2017, *Nous Espérons et Nous Nous Battons*, Bamako, Mercy Corps, pp. 6-14.

N'GORAN Gérard, 2023, « Alliances matrimoniales et survivance culturelle en milieu urbain ivoirien : cas de la culture Baoulé », *RASS. Pensées Genre. Penser Autrement*, vol. III, n° 3, Abidjan, Université Félix Houphouët-Boigny, pp. 4-15.

ONU, 1988, *Rapport sur la famille en Afrique*, New York, Nations Unies.

PRADELLS DE LATOUR Charles-Henry, 1986, « De l'alliance matrimoniale en Afrique », *L'Homme*, n°26, Paris, EHESS, pp. 149-158.

RICCEUR Paul, 2004, *Parcours de la reconnaissance*, Paris, Stock.

RUPESINGHE Natasja, BØÅS Morten, 2022, *Centre du Mali*, New York, UNDP, pp. 3-8.

SAWADOGO Abdoulaye, 2017, *Mariages et cohésion sociale en Afrique de l'Ouest*, Ouagadougou, Presses Universitaires du Sahel.

SOUMAHORO Djibril, KONAN Akissi Bah Esther, ADJE Attouho Céline, 2021, *Enjeux et apports des alliances inter-ethniques dans la résolution des conflits en Afrique de l'Ouest*, Abidjan, Djiboul.

TAYLOR Charles, 1994, *Multiculturalisme. Différence et démocratie*, Paris, Aubier, 160 p.

UNGEI, 2022, *Normes sociales et éducation des filles : une étude réalisée dans huit pays d'Afrique*, New York, United Nations Girls' Education Initiative.

VIMARD Patrice, 1993, « Modernité et pluralité familiales en Afrique de l'Ouest », *Revue Tiers Monde*, t. XXXIV, n° 133, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 89-100.

Personnes enquêtées et citées (novembre 2024 à janvier 2025)

COULIBALY kassoum, agriculteur à Mpensoba

DIARRA Mambi, Chasseur à Torodo-Kati

TANGARA Salimata, ménagère (femme âgée) à Markala

TRAORE Toumani, enseignant à la retraite à Faladjè

Table des matières

De l'utilité sociale de la philosophie et de la contribution du Laboratoire de philosophie à la formation d'une relève endogène ... Georges ZONGO	27
Biopsychosocial repercussions of HIV seropositivity in pregnant women treated at the Yopougon Santé Urban Health Center, Ivory Coast ... Woria Affibè AMICHIA, Rita AKA, Yao Étienne KOUADIO.....	39
La diaspora haoussa de Korhogo : de la mobilité sahélienne à l'ancrage urbain (1903-2010) ... Dossongou Drissa SORO	61
De quoi souffre l'humanité : de la laïcité ou du terrorisme ? Tégawendé Lazard OUEDRAOGO	85
Médecine d'augmentation et nature humaine : défis d'une régulation éthique et politique ... Jean Désiré SAWADOGO, Roger TAMBANGA.....	109
Conflits armés terroristes et relations sociales au Mali : cas des rapports inter et intracommunautaires dans le cercle de Niono ... Siriman FANE, Oumarou TOGOLA.....	137
La langue bisa dans Terre rouge d'Aristide TARNAGDA ... Issifou TARNAGDA, Boukary TARNAGDA, Mamadou BAYALA....	151
Les alliances matrimoniales en Afrique de l'Ouest : un mécanisme traditionnel de gestion des conflits et de consolidation de la paix ... Thérèse SAMAKE.....	175
Effets de la valorisation du pagne Koko Dunda à Bobo-Dioulasso au Burkina Faso ... Arcadius SAWADOGO.....	205
Du rituel à l'hypocrisie : critique du « mastuvuisme » religieux comme simulacre de piété en Afrique ... N'guessan Fidèle KOUASSI	223

Dynamique des genres et plurilinguisme comme esthétique d'affirmation de soi et de construction d'identités dans les arts et les lettres négro-africains ... Boulkindi COULDIATI	241
Politique et science : la question de la conscience de l'utilisateur selon Edgar Morin ... Dimon Raymond OYENIRAN	257
Crises sociopolitiques en Afrique : enjeux et solutions pour une paix durable ... N'dah Pascal N'TCHA.....	273
Enjeux de la Pisciculture dans la commune Bagré : entre entrepreneuriat et perceptions des consommateurs ... Denis IDO, Ousmane ZOUNGRANA, Jean Charles BAMBARA	293
Le machiavelisme : somme de valeurs soporifiques ou thérapeutiques ? ... Akesse Charles MIAN, Niali Armand-Privat PILLAH, Bi Naga Landry BOTTY	313
Le ballet, la mode et la musique comme outils d'une poésie totale chez Mallarmé ... Soiliho BAIKORO.....	329
La réappropriation de l'histoire dans le théâtre africain contemporain (1990 à nos jours) ... El Hadji Abdoulaye SALL	343
L'inscription du lecteur dans le roman africain francophone contemporain : stratégies autoriales de programmation de la réception ... Tchasse AKPAOU	357
Le deuxième livre de « l'ethnographe » africaniste. De Michel Leiris à Valentin Yves Mudimbe ... MORO NGOMO Will's Ulrick Confi	383
Penser l'endogénéité du développement durable en Afrique postcoloniale à la lumière de la démocratie substantive : prolégomènes à une gouvernance intégrale... Amenan Madeleine KOUASSI, Goli Jean Christ Jonathan GOGBÉ.....	403
Monseigneur Dieudonné YOUGBARÉ et la synodalité... Alfred BONKOUNGOU	427

Analyse sémantico-pragmatique des inférences dans la langue
koulango ... Kouadio Eric ADJOUMANI, Yves-Marcel YOUANT,
Jean-Claude DODO441

Les services publics mobiles comme instrument de politique
publique au Sahel... Sampala Fatimata BALIMA.....453